Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil de la famille

Rapport annuel 1991-1992

Les activités du Conseil de la famille

Québec

93-02065/

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Conseil de la famille

Cette édition a été produite par la
Direction générale des
publications gouvernementales

CONSEIL DE LA FAMILLE
1245, chemin Sainte-Foy
Bureau 342
Québec (Québec)
G1S 4P2

Téléphone : (418) 646-7678
(514) 873-1292

Télécopieur : (418) 643-9832

Dépôt légal — 3e trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-15233-
ISSN : 0847-3587
© Gouvernement du Québec 1992

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément à l'article 21 de la Loi sur le Conseil de la famille, le quatrième rapport d'activités de cet organisme pour l'année financière terminée le 31 mars 1992.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre déléguée à la Condition féminine
et responsable de la Famille,

Violette Trépanier

Québec, juin 1992

Madame Violette Trépanier
Ministre déléguée à la Condition féminine
et responsable de la Famille
875, Grande-Allée Est, bureau 2.500
Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à l'article 21 de la Loi sur le Conseil de la famille, le quatrième rapport de nos activités pour l'année financière se terminant le 31 mars 1992.

Ce rapport rend compte des travaux du Conseil qui se sont traduits en Avis et en recommandations et des autres activités assumées en vertu du mandat du Conseil.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de la collaboration de tous les membres du Conseil et l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Conseil de la famille,

Bernard Fortin

Québec, juin 1992

Table des matières

I- La présentation du Conseil de la famille 9

1. L'organisme 9
2. Le mandat du Conseil 9
3. Les membres du Conseil 9
4. Les ressources humaines 10
5. Les ressources financières et matérielles 11

II- Les activités du Conseil en 1991-1992 13

1. Les réunions du Conseil 13
2. Les Avis du Conseil 14

2.1 Agir avec les familles en habitation 14

2.2 Quinze ans et déjà au travail ! 14

3. Les autres interventions 14
4. Les recherches 15
5. Les autres travaux en cours le 31 mars 1992 15
6. Les consultations 16
7. Les activités de communication et de promotion de l'approche familiale 17

7.1 Les activités publiques 17

7.2 Les activités médiatiques 18

7.3 La participation à des colloques et à des conférences 18

7.4 Le bulletin d'information du Conseil 19

8. Le Centre de documentation 19

Annexe 1

Les publications du Conseil de la famille 21

I- La présentation du Conseil de la famille

1. L'organisme

Le Conseil de la famille est un organisme créé en vertu d'une loi constitutive sanctionnée le 1er juin 1988 et mise en vigueur le 28 septembre 1988.

Depuis octobre 1989, le Conseil de la famille est placé sous la responsabilité de Mme Violette Trépanier, ministre déléguée à la Condition féminine et responsable de la Famille.

Constitué sur la base de la reconnaissance par l'État de l'importance de la famille et du rôle des parents, le Conseil de la famille est la manifestation de la volonté du gouvernement du Québec de favoriser l'expression des familles et de leurs représentants ainsi que celle des milieux et des institutions concernés par les questions familiales.

2. Le mandat du Conseil

Le mandat principal du Conseil de la famille consiste à conseiller la Ministre sur toute question d'intérêt familial. Organisme d'étude, de recherche et de consultation, il veut être attentif aux besoins des familles pour rendre compte au gouvernement de la réalité vécue par les familles québécoises au moment de la révision, de l'élaboration ou de l'adoption d'une politique ou de programmes qui ont des incidences sur la famille.

Son champ de préoccupation est large et couvre tous les secteurs où la vie familiale se manifeste. Il adopte une vision horizontale de la réalité familiale pour permettre l'amélioration de la qualité de vie des familles, du soutien aux parents dans leurs responsabilités et pour favoriser la réalisation du désir d'enfants.

Le Conseil doit en conséquence rallier les autres responsables sociaux du support aux parents que sont les milieux municipaux et scolaires ainsi que le monde du travail.

Dans le cadre de ses fonctions, le Conseil peut :

1° recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes et de groupes sur toute question d'intérêt familial et faire rapport à la Ministre;

2° saisir la Ministre sous forme d'avis de toute question d'intérêt familial qui mérite l'attention ou une action du gouvernement et lui soumettre ses recommandations;

3° après consultation de la Ministre, effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions;

4° fournir de l'information au public sur toute question d'intérêt familial.

Il doit aussi donner son avis à la Ministre sur toute question ou projet d'intérêt familial qu'elle lui soumet. Tous les Avis du Conseil sont transmis à la Ministre qui doit les rendre publics dans un délai d'au plus 60 jours. Il peut former des comités pour l'étude de questions particulières et s'adjoindre, s'il y a lieu, des collaborateurs de l'extérieur.

Le Conseil doit se réunir au moins huit fois par année.

3. Les membres du Conseil

Le Conseil de la famille est formé de 11 membres provenant de divers milieux socio-économiques. Ils sont nommés par le gouvernement sur la recommandation de la Ministre, après consultation des associations et des groupes familiaux et auprès des milieux et des institutions concernés par l'intérêt familial.

La durée du mandat des membres du Conseil est de 3 ans, celle du président de 5 ans. Leur mandat ne peut être renouvelé, consécutivement, qu'une seule fois.

Le Secrétaire à la famille a été désigné par la Ministre pour siéger au Conseil mais il n'a cependant pas le droit de vote.

Également, le Secrétaire général du Conseil siège au Conseil mais sans droit de vote.

Au cours de l'année 1991-1992, des nominations ont été effectuées à deux reprises au Conseil.

Le 5 juin 1991, cinq membres ont été nommés pour un mandat de trois ans : M. Jack Jedwab, Mme Madeleine G. Dusseault, M. Jean-Pierre Lacasse, Mme Suzanne Girard et Mme Noëlla Huot pour remplacer respectivement Mme Marie-Suzie Brédy, M. Benoit Laprise, M. André B. Lalonde, Mme Louise Boutin et M. Serge Vermette.

Le 12 février 1992, Mme Céline Signori a été nommée à nouveau pour trois ans et quatre autres membres ont été désignés pour un mandat de trois ans : M. Louis-Marie Lavoie, Mme Joan Fitzpatrick, M. Kenneth George et Mme Monique Tessier pour remplacer respectivement M. Robert Dubé, Mme Joan Keefler, M. Gaston Gauthier et Mme Lise Côté-Lemieux.

En conséquence, le Conseil de la famille est constitué des membres suivants :

Membres	Nomination
FORTIN, Bernard, Président Charlesbourg	1988-1993
SIGNORI, Céline, Vice-présidente Directrice générale de la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec Pierrefonds	1988-1995
DUSSEAULT, Madeleine G. Maire Plessisville	1991-1994
FITZPATRICK, Joan K. Conseillère pédagogique à la retraite Commission scolaire des écoles protestantes du Grand Montréal Westmount	1992-1995
GEORGE, Kenneth Commissaire du Mouvement pour une école moderne et ouverte à la CECM Montréal	1992-1995
GIRARD, Suzanne Coordonnatrice des programmes d'équité en matière d'emploi Banque Nationale du Canada Longueuil	1991-1994
HUOT, Noëlla Secrétaire Marieville	1991-1994
JEDWAB, Jack Directeur des relations communautaires Congrès juif canadien Montréal	1991-1994
LACASSE, Jean-Pierre Directeur général du Carrefour Adaptation Québec Shannon	1991-1994
LAVOIE, Louis-Marie Avocat senior associé Loretteville	1992-1995
TESSIER, Monique Coordonnatrice au CLSC Villeray Montréal	1992-1995

Membre d'office

OUELLET, Aubert
Secrétaire à la famille
Sainte-Foy

Secrétaire général

LAMOUREUX, Jean-Pierre
Charlesbourg

4. Les ressources humaines

Le Conseil de la famille s'appuie, pour la réalisation de ses activités, sur un secrétariat formé d'un personnel de la Fonction publique qui voit à réaliser les études et les recherches ainsi qu'à offrir le soutien professionnel requis par les travaux du Conseil.

La direction du Conseil est assumée par le président qui en est le porte-parole officiel. Il voit à la mise en oeuvre de ses décisions. Le Secrétaire général, sous l'autorité du président, agit à titre de secrétaire du Conseil. Il en administre le budget ainsi que les ressources matérielles et humaines.

Outre le président qui agit dans sa fonction à plein temps, huit postes permanents sont autorisés pour les ressources humaines du Conseil. Au 31 mars, la permanence du Conseil était formée des personnes suivantes :

— M. Jean-Pierre Lamoureux, Secrétaire général
— M. Jean-Guy Darveau, analyste-conseil
— Mme Ginette Decoste, analyste-conseil
— Mme Colette Lanthier, analyste-conseil
— Mme Thérèse Tourigny, secrétaire principale
— Mme Céline Gariépy, agente de secrétariat
— Mme Suzanne Lamy, technicienne en documentation
— Mme Muriel Tessier, téléphoniste-réceptionniste

En cours d'année, le poste de technicienne en documentation a été reconnu poste permanent et le prêt de service d'une téléphoniste-réceptionniste a pu être transféré dans les effectifs du Conseil de la famille.

5. Les ressources financières et matérielles

Le budget du Conseil de la famille est compris dans le budget du ministère du Conseil exécutif, programme 03, élément 04.

PR.ÉL.	Cat.	Catégories	Budget	Dépenses
03 04	01	Traitements (permanents)	425 700 $	414 870 $
03 04	02	Traitements (occasionnels)	33 100 $	22 966 $
03 04	03	Communications	38 400 $	45 000 $
03 04	04	Services	75 100 $	40 000 $
03 04	05	Entretien		1 000 $
03 04	06	Loyers	53 000 $	53 000 $
03 04	07	Fournitures	25 000 $	7 000 $
03 04	08	Équipements		1 000 $
03 04	11	Autres dépenses		
03 04	08	Capital	13 600 $	4 100 $
Total			**663 900 $**	**588 936 $**

Comme tous les autres organismes gouvernementaux, le Conseil de la famille a participé à des restrictions budgétaires volontaires et non volontaires en cours d'année.

Les bureaux du Conseil sont logés au 1245, chemin Sainte-Foy, bureau 342, à Québec.

II- Les activités du Conseil en 1991-1992

En 1991-1992, le Conseil a tenu douze journées de réunion pour huit rencontres officielles, dont deux ont servi de cadre à des séances de consultation. Il a émis deux Avis à la Ministre et publié trois numéros d'un bulletin d'information. Une recherche exploratoire a été rendue publique. Il a également poursuivi la mise en place du Centre de documentation sur la famille et participé à l'organisation du 1er Symposium de recherche sur la famille.

Cette année est caractérisée par une productivité certaine malgré la maladie qui a frappé le personnel et le remplacement quasi complet des membres du Conseil, la mise à contribution accrue des organismes familiaux et la poursuite d'événements périodiques importants pour les familles du Québec. Cela s'est fait avec des ressources fort modestes et une motivation exceptionnelle des membres du Conseil et de son personnel.

1. Les réunions du Conseil

Le 11 avril, à Québec, les membres se réunissent et abordent au cours de cette rencontre le dossier de la garde des enfants en vue d'un éventuel Avis. Ils se font présenter l'essentiel de la recherche portant sur la famille et la télévision et abordent dans un premier tour de table le prochain programme d'activités. En particulier, les membres adoptent le contenu d'une lettre destinée au Conseil des collèges qui mène une consultation sur l'avenir des Cégeps de l'An 2000. Également, ils décident d'écrire une lettre à la Revue Franc-Vert pour s'étonner d'un contenu véhiculé en regard de la famille et de la démographie.

Les 15 et 16 mai, les membres se réunissent encore à Québec. Les événements majeurs de cette réunion corcernent d'abord l'adoption de l'Avis sur l'habitation familiale et une rencontre avec la ministre déléguée à la Condition féminine et responsable de la Famille. Au cours de cette rencontre, la Ministre reçoit des commentaires concernant le document d'orientation préparant le prochain Plan d'action. La Ministre, à la même occasion, fait part aux membres d'une rétroaction concernant les travaux du Conseil et des différentes recommandations qu'il a pu lui acheminer depuis le début de ses travaux. En fin de réunion, les membres adoptent le contenu d'une lettre destinée au groupe de travail sur les jeunes présidé par M. Camil Bouchard.

Le 18 juin à Montréal, la réunion du Conseil permet l'accueil de cinq nouveaux membres. Le Conseil adopte au cours de cette rencontre son programme d'activités 1991-1992; il reçoit la demande de la Ministre à l'effet de lui produire un Avis sur le travail des jeunes de moins de 16 ans. Les membres procèdent également à l'élaboration de la réflexion sur les enfants destinée à meubler la partie thématique du Rapport annuel. Enfin, le travail sur le dossier des services de garde se poursuit.

Le 4 septembre, les membres se réunissent à Québec. Ils adoptent le Rapport annuel 1990-1991 avec ses deux parties, la partie administrative et la partie thématique. Ils reçoivent également la recherche « Familles et télévision ». L'autre partie de la réunion sert à planifier les différentes activités pour les mois à venir.

Les 17 et 18 octobre à Montréal, les membres rencontrent d'abord la Ministre et échangent avec elle sur le projet de Plan d'action. Les membres acceptent de publier la recherche « Familles et télévision ». À la suite du dépôt d'une recherche interne sur les parents et les enfants en regard des services de garde, ils décident de poursuivre ce dossier en vue d'un Avis. Les membres décident de la production d'un document prospectif sur la politique familiale en l'an 2000, de manière à pouvoir alimenter des réflexions en vue de l'Année internationale sur la famille. Les membres décident de plus d'écrire une lettre sur le programme d'aide alimentaire annoncé par le ministère de l'Éducation et une autre lettre concernant le sommet de la Justice et les questions familiales. Ils préparent enfin la consultation régionale du mois suivant.

Les 26 et 27 novembre, les membres se retrouvent à Iberville et la majeure partie de la rencontre se déroule en forum régional alors que près de 120 personnes participent à divers ateliers de travail avec les membres du Conseil. Le projet d'Avis sur la présence aux enfants est mis en route au cours de cette rencontre.

Le 21 janvier 1992, la rencontre a lieu à Québec et porte essentiellement sur des travaux d'approfondissement de dossiers: qui s'occupe des enfants ?, le document de prospectives, le travail des jeunes de moins de 16 ans, le projet de recherche sur la fiscalité et le soutien économique. Les membres mettent en place la préparation du bilan demandé par la Loi sur le Conseil de la famille pour novembre 1992.

Les 4 et 5 mars à Montréal, le Conseil accueille quatre nouveaux membres, ce qui permet de revoir tous les dossiers en cours d'élaboration au Conseil. C'est pendant cette rencontre que les membres adoptent l'Avis sur le travail des jeunes de moins de 16 ans

et qu'ils décident d'écrire une lettre s'opposant à la judiciarisation des services de médiation familiale. C'est également au cours de cette rencontre que les membres rencontrent les représentants des organismes familiaux du Québec autour de cinq ateliers qui portent sur des dossiers menés par le Conseil de la famille.

2. Les Avis du Conseil

2.1 Agir avec les familles en habitation

Le développement d'une approche familiale dans les interventions de tous les partenaires concernés par l'habitation et l'environnement des familles a fait l'objet d'un Avis adopté le 15 mai et rendu public le 25 septembre 1991.

L'habitat et le logement constituent des enjeux de taille pour le développement de la politique familiale. Premier lieu de socialisation et de croissance des personnes, le logement familial constitue le premier milieu où s'effectue cette socialisation, d'où l'importance pour les familles de pouvoir se loger adéquatement et de compter sur un environnement propice à l'épanouissement de ses membres.

L'application du Guide **Penser et agir famille** dans ce secteur est donc primordiale. L'Avis analyse les volets familiaux de l'accessibilité socio-économique au logement, la qualité du logement, l'accès à la propriété, la qualité de l'environnement résidentiel et la concertation des intervenants, incluant les familles elles-mêmes.

Dans cet Avis tiré à 4 000 exemplaires, le Conseil préconise un éventail de mesures visant à améliorer les conditions d'habitation et le milieu résidentiel des familles québécoises, à accroître le nombre et la qualité des services nécessaires à la vie familiale, à favoriser l'exercice d'un libre choix pour les familles relativement à leurs conditions d'habitation et à associer les familles aux décisions les concernant en matière d'habitation.

2.2 Quinze ans et déjà au travail !

Cet Avis, réalisé à la demande de la ministre déléguée à la Condition féminine et responsable de la Famille, en réponse à une invitation du ministre du Travail, a été adopté le 5 mars 1992.

Le Conseil constate que si le travail des jeunes de 12 à 16 ans n'est pas forcément mauvais, il n'est pas certain que ce sont les adolescents qui en bénéficient le plus. L'abus et la valorisation du travail précoce profitent davantage au roulement de la « société de consommation » qu'aux jeunes eux-mêmes.

Ayant consulté les organismes familiaux, des intervenants sociaux et des adolescents travailleurs, le Conseil remarque que l'ampleur prise par le phénomène du travail des jeunes ces dernières années peut être de nature à nuire à des activités qui devraient être plus importantes, particulièrement l'apprentissage scolaire. Le travail rémunéré des adolescents, affirme le Conseil, ne doit pas devenir une norme ni une habitude de vie. Sans nécessairement provoquer le décrochage scolaire, le travail des jeunes est susceptible d'y conduire parce que l'école secondaire n'intéresse pas suffisamment les adolescents qui n'y trouvent pas toute « la nourriture » nécessaire à leur développement. Pire, on peut observer que l'école secondaire s'adapte à cette situation en diminuant ses exigences et ses activités.

Le Conseil réaffirme la compétence des parents en regard du développement physique, psychologique et social de l'enfant. Voulant assister les parents comme premiers responsables légaux et sociaux de leurs enfants, il invite la société à s'interroger sur le sens de l'action éducative et le rôle de l'école envers les adolescents. Il sollicite aussi le gouvernement, les employeurs et les différents intervenants auprès des jeunes pour qu'ils apportent leur concours à la réalisation d'un véritable partenariat avec les familles, de manière à faciliter l'exercice de leurs responsabilités.

3. Les autres interventions

3.1 Lettre à la Commission Bélanger-Campeau

Le Conseil a transmis ses vues aux membres de la Commission parlementaire sur l'avenir du Québec, la famille étant « le coeur de la société, la source de notre culture et l'institution première qui assure sa continuité en dépit des bouleversements importants qui atteignent la vie des pères, des mères et des enfants dans leurs relations ».

Le Conseil a rappelé que le Québec doit prendre tous les moyens pour concilier le développement, la protection et la qualité des relations entre ses citoyens.

3.2 Lettre à la Ministre concernant les coupures dans les services de garde pour les enfants vulnérables

Dans cette lettre, le Conseil a voulu faire connaître à la Ministre son étonnement devant les restrictions apportées au programme d'exonération financière pour services de garde destinés aux familles ayant des enfants vulnérables.

3.3 Lettre au Conseil des Collèges

À l'invitation du Conseil des collèges, le Conseil de la famille a fait part de sa réaction au document « Vers l'an 2000 : les priorités de développement de l'enseignement collégial », en suggérant l'inclusion d'une perspective familiale dans la problématique proposée.

3.4 Lettre à la revue Franc-vert

Le Conseil a manifesté, dans cette lettre, son étonnement à la Direction du magazine qui tentait d'accréditer l'idée que la limitation du nombre d'enfants dans une famille constituait une bonne action écologique, au même titre que le recyclage, l'économie d'énergie et la plantation d'arbres.

3.5 Mémoire au Groupe de travail sur les jeunes présidé par M. Camil Bouchard

Le Conseil a fait part de ses préoccupations au Groupe de travail sur les jeunes mandaté par le ministre de la Santé et des Services sociaux pour le conseiller sur la question de la prévention des problèmes sérieux vécus par les enfants et les jeunes. Le Conseil soutient dans son mémoire que la prévention quant aux facteurs de risques doit passer par un soutien aux parents. Ce soutien doit être adapté aux différents cycles de la vie familiale et ciblé autour de circonstances familiales particulièrement névralgiques à cause de leurs conséquences certaines sur le développement de l'enfant et du jeune. Le Conseil plaide en faveur d'une approche familiale concertée, visant à donner aux parents les moyens d'exercer adéquatement leurs responsabilités, le meilleur outil préventif pour améliorer le sort global des enfants et des jeunes.

Suite à ce mémoire, des représentants du Conseil ont été entendus devant le Comité lui-même pour développer plus avant les préoccupations du Conseil.

3.6 Lettre aux responsables du Sommet de la Justice

Une lettre a été transmise aux organisateurs du Sommet de la justice pour que la préoccupation familiale soit accentuée et que des représentants du mouvement familial puissent y participer au même titre que les autres groupes sociaux du Québec.

3.7 Lettre au Ministre Pagé sur l'aide alimentaire

Réagissant au programme d'aide alimentaire instauré par le ministère de l'Éducation pour les régions de Montréal et de Québec, le Conseil a écrit au Ministre à propos de cette initiative qui touche une responsabilité première des parents, celle de nourrir leurs enfants. La faim des enfants est intolérable dans une société comme la nôtre, tout comme est intolérable l'incapacité des parents de les nourrir. Sans nier la pertinence du programme d'aide alimentaire, le Conseil préconise davantage des interventions qui dynamiseront les familles en leur permettant d'avoir les moyens financiers et sociaux de se prendre en main et d'assumer leurs responsabilités.

4. Les recherches

Au cours de l'année 1991-1992, le Conseil de la famille a commandité une recherche afin de favoriser la discussion sur des éléments de base en politique familiale. Le Conseil a considéré important de diffuser cette recherche, même s'il ne partage pas nécessairement toutes les opinions qui y sont exprimées.

4.1 Familles et télévision

La troisième recherche publiée par le Conseil et menée par le groupe Domotique, de Montréal, analyse l'influence de la télévision sur la qualité de la vie familiale, sur l'éducation des enfants, sur le choix des loisirs et sur les comportements individuels et sociaux des membres de la famille. Ce document d'une centaine de pages, dont 1 500 copies ont été imprimées, veut être l'amorce d'une remise en cause du rôle traditionnel du téléspectateur. Il fait espérer une sensibilisation qui doit déboucher sur une certaine concertation des familles et des téléspectateurs.

L'étude de Domotique est novatrice en ce qu'elle prend sa source dans le téléspectateur membre d'une famille, dans la dynamique que l'écoute de la télévision suscite dans le foyer, dans l'organisation des loisirs, dans la vie communautaire et dans l'éducation des enfants. « Familles et télévision » fait ressortir la nécessité d'approcher le phénomène télévisuel sous l'angle des familles elles-mêmes et propose des moyens en vue d'instaurer un meilleur dialogue avec les télédiffuseurs pour que les préoccupations des familles soient davantage considérées dans la programmation.

5. Les autres travaux en cours le 31 mars 1992

Le Conseil de la famille prépare actuellement deux projets d'Avis à la Ministre. L'un porte sur les services de garde à l'enfance. L'autre porte sur les familles et les communautés culturelles. Ce dernier projet est réalisé conjointement avec le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration.

Deux démarches ayant pour base des activités de consultation sont actuellement menées. L'une porte sur la paternité, l'autre sur le travail des gardiennes d'enfants et des domestiques.

Au niveau des recherches, un document s'élabore concernant la fiscalité et le soutien financier aux familles.

Le Conseil procède de plus à dresser un bilan de ses activités depuis sa création, de manière à pouvoir présenter devant l'Assemblée générale une évaluation de ses activités pour motiver une éventuelle modification à sa loi constitutive, cela conformément à l'article 28 de la Loi sur le Conseil de la famille.

Enfin, le Conseil procède à l'écriture d'un document d'animation présentant des regards prospectifs en matière de politique familiale pour le tournant du siècle. Ce document est destiné à servir de base de discussion pour des colloques ou des événements entourant l'Année internationale de la famille.

6. Les consultations

Soucieux de bien connaître et de bien traduire les préoccupations des familles du Québec, les membres du Conseil ont tenu encore cette année deux séances de consultation, une régionale et une autre au plan provincial.

Tenant sa réunion régulière à Iberville, les membres du Conseil ont partagé leurs points de vue avec plus de cent personnes au cours d'un Forum tenu dans la soirée du 26 novembre 1991. L'objectif était de prendre contact avec les familles et les responsables locaux de cette région du Québec afin de recueillir auprès d'eux des recommandations eu égard aux dossiers présentement actifs au Conseil ou aux préoccupations des parents de la région. Le déroulement du forum s'est articulé, en conséquence, autour de six thèmes :

— la situation des jeunes en 1991;

— la paternité;

— l'appauvrissement économique des familles;

— le métier de parent et l'isolement des familles;

— la situation des mères adolescentes;

— la fiscalité et les familles.

D'autre part, le 4 mars 1992, les membres ont reçu à souper les représentants de trente-huit organismes familiaux et parafamiliaux du Québec, autour de thèmes reliés directement aux travaux du Conseil :

— le travail des jeunes de moins de 16 ans;

— la paternité;

— la fiscalité et le soutien des familles;

— qui s'occupe des enfants ? (la garde et les services collectifs);

— les familles et les communautés culturelles.

Pour la troisième année consécutive, le Conseil de la famille a convoqué cette consultation qu'il juge nécessaire afin d'associer les groupes aux travaux du Conseil, de faire connaître ses orientations, de développer la solidarité et de valoriser les organismes familiaux. L'organisation des ateliers, le partage d'un souper et l'écoute de la communication de Mme Odette Ouellet qui était membre du Groupe de travail sur les jeunes (le groupe Bouchard), ont réussi à rallier les participants autour des objectifs poursuivis. Pour information, voici les trente-huit organismes familiaux et parafamiliaux d'envergure provinciale qui exercent un rôle politique pour le développement de la politique familiale et qui sont des interlocuteurs privilégiés du Conseil :

— Alliance pour la justice fiscale;

— Association des grands frères et grandes soeurs du Québec;

— Association des propriétaires de garderies du Québec;

— Association des sages-femmes du Québec;

— Association féminine d'éducation et d'action sociale;

— Association québécoise de défense des droits des retraités et pré-retraités;

— Association des services de garde en milieu scolaire du Québec;

— Association du Québec pour l'intégration sociale;

— Centre québécois de ressources à la petite enfance;

— Cercles de fermières du Québec;

— Comité de l'accueil de Saint-Esprit;

— Comité québécois de l'Union internationale des organismes familiaux;

— Concert-Action interrégionale des garderies du Québec;

— Confédération des organismes familiaux du Québec;

— Confédération des organismes provinciaux des personnes handicapées du Québec;

— Fédération de l'Âge d'Or du Québec;

— Fédération des associations coopératives d'économie familiale du Québec;

— Fédération des associations de familles monoparentales du Québec;

— Fédération des comités de parents de la province de Québec;

— Fédération des familles d'accueil du Québec;

— Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec;

— Fédération des unions de familles;

— Fédération du Québec pour le planning des naissances;

— Fédération nationale de services de préparation au mariage;

— Groupes familiaux Al-ANON;

— Ligue La Lèche;

— Montreal Family Conference;

— Mouvement québécois des camps familiaux;

— Naissance-Renaissance;

— Parents anonymes du Québec;

— Parents Secours du Québec;

— Regroupement des agences de garde en milieu familial du Québec;

— Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

— Rendez-vous croissance du couple;

— Seréna Québec;

— Service d'orientation des foyers;

— Table provinciale de pastorale familiale.

Cette rencontre permet d'établir et d'approfondir les liens du Conseil avec les organismes familiaux et de favoriser une meilleure concertation avec ces représentants des familles. Un rapport de cette rencontre est disponible.

7. Les activités de communication et de promotion de l'approche familiale

La participation du Conseil de la famille est souvent sollicitée pour la présentation de ses travaux, pour ajouter des considérations aux démarches d'organismes familiaux ou pour honorer des événements. Les membres du Conseil et du personnel tentent, dans la mesure du possible, de répondre à ces invitations. Voici un relevé de ces activités de communication et de promotion de l'approche familiale. Elles se répartissent en activités publiques lorsqu'il y a une prise de parole, en activités médiatiques et en participation à certains événements. Un bulletin est aussi produit régulièrement pour diffuser de l'information sur les activités du Conseil.

7.1 Les activités publiques

Paneliste au forum organisé par la Caisse populaire de Saint-Thomas d'Aquin et les douze Caisses populaires Desjardins des Découvreurs « Avons-nous tué la famille ? », à l'Université Laval à Québec, le 7 avril 1991 (Bernard Fortin).

Paneliste à la réunion du Comité libéral du comté de Jean Talon, à Québec, le 23 avril 1991 (Bernard Fortin).

Conférencier au 1er Congrès provincial des Maisons de la famille, à Charny, le 27 avril 1991 (Bernard Fortin).

Personne-ressource au Congrès de l'Union des Municipalités du Québec, à Québec, les 27 et 28 avril 1991 (Marc Tremblay).

Présentation de l'Avis sur le financement des organismes familiaux lors d'une assemblée générale spéciale du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, à Montréal, le 9 mai 1991 (Bernard Fortin).

Présentation des travaux du Conseil de la famille, de la politique familiale et de la problématique familiale québécoise auprès d'étudiants dans le cadre d'un cours de sciences infirmières à l'Université Laval, à Québec, le 13 mai 1991 (Jean-Pierre Lamoureux).

Conférence au Congrès commémorant le centenaire de l'encyclique Rerum Novarum, à l'Université Laval, à Sainte-Foy, le 14 mai 1991 (Bernard Fortin).

Conférence au groupe ARATHAN, à Québec, le 24 mai 1991 (Bernard Fortin).

Personne-ressource au colloque Actions, municipalité et famille, à Montréal, le 25 mai 1991 (Marc Tremblay).

Conférence de présentation de la politique familiale et de l'Avis du Conseil sur le financement des organismes familiaux lors du 15e Congrès de Parents-Secours, à Ville de Laval, le 8 juin 1991 (Colette Lanthier).

Conférence et présentation de l'Avis sur le financement des organismes familiaux lors d'une rencontre d'organismes familiaux, à Montréal, le 12 juin 1991 (Bernard Fortin).

Conférence à l'assemblée annuelle du Conseil consultatif du personnel clinique du CSS de l'Estrie, à Sherbrooke, le 14 juin 1991 (Ginette Decoste).

Présentation d'un mémoire devant le Comité Bouchard sur les enfants et les jeunes, à Québec, le 1er octobre 1991 (Mme Lise Côté-Lemieux, Colette Lanthier et Jean-Pierre Lamoureux).

Conférence sur le « Penser et agir famille » à l'intention des élus de langue anglaise au Congrès de l'UMRCQ à Québec, le 5 octobre 1991 (Marc Tremblay).

Exposé au mini-colloque du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec sur l'appauvrissement des familles à Montréal, le 8 octobre 1991 (Marc Tremblay).

Paneliste à la séance de clôture du 1er Symposium de recherche sur la famille à Trois-Rivières, le 25 octobre 1991 (Jean-Pierre Lamoureux).

Conférence d'ouverture au Congrès organisé par le Comité provincial Famille, Enfance et Jeunesse des Départements de santé communautaire, « Naissance et pauvreté, des interventions à partager », à Montréal, le 31 octobre 1991 (Jean-Pierre Lamoureux).

Conférence au Colloque du Comité provincial de pastorale familiale, « Partenaires pour un projet de société », à Montréal, le 16 novembre 1991 (Jean-Pierre Lamoureux).

Forum sur la famille, en Montérégie, à Saint-Athanase, le 26 novembre 1991 (les membres du Conseil et de la permanence).

Rencontre organisée par le Conseil de la famille avec les organismes familiaux, à Montréal, le 4 mars 1992 (les membres du Conseil et de la permanence).

Conférence aux journées organisées par la Faculté des sciences de l'Université Laval, Sainte-Foy, le 20 mars 1992 (Colette Lanthier).

Rencontre avec les agents de la Pastorale de la région Loretteville, présentation des critères familiaux, Loretteville, le 28 mars 1992 (Bernard Fortin).

7.2 Les activités médiatiques

Entrevue à Télé Plus 24, à l'émission « Actualité », sur le Conseil de la famille, à Québec, le 5 mai 1991 (Bernard Fortin).

Émissions de radio à CJRP et CIBL au sujet de l'article dans la revue Franc-Vert, le 31 juillet 1991 (Bernard Fortin).

Entrevue avec un journaliste de « The Gazette » au sujet des naissances hors-mariage, le 8 août 1991 (Bernard Fortin).

Rencontre avec M. Damien Gagnon, journaliste du journal Le Soleil, au sujet de la Semaine nationale de la famille, le 17 septembre 1992 (Bernard Fortin).

Émission à Télé-Plus 24 pour présenter la Semaine de la famille et parler des travaux du Conseil de la famille, à Québec, le 22 septembre 1991, (Ginette Decoste).

Conférence de presse pour le lancement de l'Avis sur l'habitation, à Montréal, le 25 septembre 1991 (Bernard Fortin et Marc Tremblay).

Participation à la conférence de presse annonçant le 1er Symposium de recherche sur la famille à Trois-Rivières, le 17 octobre 1991 (Jean-Pierre Lamoureux).

Émission à Radio-Canada sur l'Avis sur l'habitation, le 20 octobre 1991 (Marc Tremblay).

Émission au poste de radio FM de Saint-Jean-sur-Richelieu pour annoncer le Forum en Montérégie, le 12 novembre 1991 (Marc Tremblay).

Entrevue au journal « Le Canada Français » de Saint-Jean-sur-Richelieu pour annoncer le Forum en Montérégie, le 13 novembre 1991 (Marc Tremblay).

Émission au poste de radio de Granby pour annoncer le Forum en Montérégie, le 25 novembre 1991 (Marc Tremblay).

Exposé à la conférence de presse de l'Association des groupes de ressources techniques en habitation et de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation, à Québec, le 21 novembre 1991 (Marc Tremblay).

Émission à Télé-Plus, « Vivre différemment » présentation du Conseil et de ses travaux, Québec, le 31 mars 1992 (Bernard Fortin).

7.3 La participation à des colloques et à des conférences

Participation au Forum sur la famille organisé par la Caisse populaire de Saint-Thomas d'Aquin et les douze Caisses populaires Desjardins des Découvreurs « Avons-nous tué la famille ? », à l'Université Laval à Québec, le 7 avril 1991 (Thérèse Tourigny, Jean-Pierre Lamoureux, Marc Tremblay).

Pésentation du bilan du premier Plan d'action gouvernemental en matière de politique familiale, par Mme Violette Trépanier, à Montréal, le 15 avril 1991 (Bernard Fortin).

Participation au colloque du Conseil québécois pour l'enfance et la jeunesse, à Montréal, les 25 et 26 mai 1991 (Ginette Decoste).

Consultation des organismes familiaux par Mme Trépanier, sur les orientations du prochain Plan d'action, à Montréal, le 31 mai 1991 (Bernard Fortin).

Participation au 12e Congrès de l'Association de l'éducation préscolaire du Québec à Hull, le 26 septembre 1991 (Colette Lanthier).

Lancement des travaux préparatoires au Sommet de la Justice, à Montréal, le 4 octobre 1991 (Ginette Decoste).

Participation au Colloque « La famille, c'est l'affaire de tous » organisé par le CLSC Le Norois, à Alma, le 4 octobre 1991 (Colette Lanthier).

Participation aux activités d'ouverture de la Semaine nationale de la famille à Montréal, le 7 octobre 1991 (Mme Lise Côté-Lemieux).

Participation à la journée scientifique « Ma famille, j'y tiens », à Québec, le 9 octobre 1991 (Colette Lanthier).

Participation au colloque intitulé « Famille et Pastorale » organisé par le Comité régional de pastorale Lorette Louis-Hébert, à l'Ancienne-Lorette, le 9 octobre 1991 (Ginette Decoste).

Participation aux activités de fermeture de la Semaine nationale de la famille à Montréal, le 17 octobre 1991 (Jean-Pierre Lamoureux).

Participation au lancement du document du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec « Pour une politique d'habitation au Québec », à Montréal, le 17 octobre 1991 (Marc Tremblay).

Participation au 1er Symposium de recherche sur la famille, Connaître la famille, à Trois-Rivières, les 24 et 25 octobre 1991 (Bernard Fortin, Mmes Madeleine Dusseault, Joan Keefler, Céline Signori,

MM. Gaston Gauthier, membres du Conseil; Jean-Pierre Lamoureux, Ginette Decoste, Colette Lanthier, Suzanne Lamy et Marc Tremblay).

Consultation avec les groupes familiaux concernant le 2e Plan d'action 1992-1994 pour une politique familiale par le Secrétariat à la famille à Montréal, le 8 novembre 1991 (Bernard Fortin).

Rencontre des groupes de femmes par Mme Violette Trépanier, à Montréal, le 25 novembre 1991 (Bernard Fortin).

Lancement du Rapport du Comité de travail sur les jeunes, Québec, le 4 décembre 1991 (Bernard Fortin).

Colloque québécois sur les services de garde à l'enfance « Nos enfants, c'est sérieux », à Montréal, les 6, 7 et 8 décembre 1991 (Colette Lanthier).

Accueil de Mme Catherine Blanc, responsable de la recherche à la Caisse nationale d'allocations familiales de France, à Québec, le 17 décembre 1991 (Bernard Fortin et Jean-Pierre Lamoureux).

Rencontre avec M. Yves Lajoie, secrétaire général de l'Union internationale des organismes familiaux, à Montréal, le 2 janvier 1992 (Bernard Fortin).

Participation au lancement des Actes du colloque « Familles et municipalités » à l'Hôtel de ville de Québec, le 30 janvier 1992 (Bernard Fortin, Jean-Pierre Lacasse et Jean-Pierre Lamoureux).

Participation à titre d'observatrice au Sommet de la Justice, à Québec, semaine du 17 au 21 février 1992 (Ginette Decoste).

7.4 Le bulletin d'information du Conseil

Le Conseil a publié trois numéros d'un bulletin d'information intitulé « Si familles m'étaient contées ».

Trois fois par année, en octobre, février et juin, cette publication, parfois empreinte d'humour, souvent sérieuse, cherche à vulgariser les enjeux actuels en matière de politique familiale. Ainsi, on y retrouve non seulement des articles sur les travaux du Conseil mais aussi des résumés législatifs, des suggestions de lecture et une chronique sur les initiatives d'organismes familiaux. Le bulletin du Conseil est publié en 5 500 exemplaires.

8. Le Centre de documentation

Le Conseil poursuit la mise en place d'un Centre de documentation sur la famille pour les travaux du Conseil. Ce centre est également accessible aux chercheurs, aux étudiants et à la population intéressés par les réalités familiales.

Au 31 mars 1992, plus de 1 500 documents sont répertoriés. La plupart sont informatisés pour faciliter la recherche. On y trouve des publications gouvernementales et des ouvrages de référence. Le Centre possède tous les documents de la consultation provinciale sur la politique familiale tenue en 1984-1985. Le Conseil privilégie l'acquisition d'ouvrages portant sur la famille. Plusieurs périodiques et dossiers de presse sont également disponibles. Des bibliographies peuvent être fournies, sur demande, sur tous sujets en lien avec la famille.

C'est en faisant appel aux collaborateurs de l'extérieur que sera principalement alimentée la collection du Centre.

Annexe 1
Les publications du Conseil de la famille
Publications produites au 31 mars 1992 :

Avis

Avis du Conseil de la famille à la ministre de la Santé et des Services sociaux et responsable de la famille relativement aux services de médiation familiale. 1989, 8p.

Penser et agir famille : guide à l'intention des intervenants publics et privés. 1989, 69p.

Think and Act Family : a Guide for public and private organizations. 1989, 82p.

Réaction au Plan d'action gouvernemental en matière de politique familiale 1989-1991 « Familles en tête ». 1990, 20p.

Pour des services de santé et de bien-être adaptés aux familles québécoises. 1990, 23p.

Travailler le dimanche ? 1990, 9p.

Les parents et les normes du travail. 1990, 17p.

Être jeune et parent... oui, mais. 1990, 26p.

Le financement des organismes familiaux : une approche partenariale. 1991, 23p.

Agir avec les familles en habitation, 1991, 36p.

Quinze ans et déjà au travail! 1992,

Études et recherches

No 1. Le pouvoir et la légitimité de l'intervention de l'État auprès des familles : approche éthique. 1990, 54p. (réalisée par le Groupe de recherche Éthos de l'Université du Québec à Rimouski).

No 2. État et famille : des politiques sociales en mutation. 1990, 35p. (réalisée par le Centre de recherche sur les services communautaires de l'Université Laval).

No 3. Familles et télévision, document exploratoire. 1992, 115p. (réalisée par le Groupe Domotique de Montréal)

Rapports

Rapport annuel 1988-1989. 1989, 14p.

Rapport annuel 1989-1990. Les activités du Conseil de la famille. Trois questions préoccupantes : fiscalité et politique familiale, la violence en milieu familiale, famille et désir de l'enfant, 1990, 39p.

Rapport présenté aux membres du Conseil de la famille et aux représentants des organismes familiaux à l'occasion de la rencontre du Conseil de la famille avec les organismes familiaux, le 26 février 1990, à Montréal. 1990, 22p.

Rapport annuel 1990-1991. Les activités du Conseil de la famille. Une réflexion : Une place pour les enfants, 1991, 35p.

Compte rendu de la rencontre entre le Conseil de la famille et les représentants d'organismes familiaux, le 27 février 1991, à Montréal. 1991, 10p.

Compte rendu de la rencontre du Conseil de la famille avec les représentants des organismes familiaux, le 4 mars 1992, à Montréal. 1992, 27p.

Périodique

Si familles m'étaient contées (Bulletin publié 3 fois par année).

Dépliant

Le Conseil de la famille (présentation du Conseil).

Imprimé sur papier
contenant 50 % de fibres recyclées
dont 10 % désencrées

ISBN 2-551-15233-X

9 782551 152339 90000

Imprimé au Québec (Canada)

Conseil
de la famille

2,00 $